Objekttyp:	Issue
Zeitschrift:	Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Band (Jahr): Heft 47	5 (1896)
TIGIL 47	
PDF erstellt	am: 27.05.2024

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch



Mitglieder-Aufnahmen. Admissions.

Herr Charles Obermayer, Direktor vom Hof Ragaz. Carl Riester, Direktor vom Bad Pfäfers.

Peter Esser, Direktor vom Kursal Ragaz

Procès-verbal de l'Assemblée générale

de la Société Suisse des Hôteliers,

tenue le 5 novembre 1896 à la gare d'Olten.

ORDRE DU JOUR:

- 1. Rapport de gestion et comptes annuels.
- Budget de 1896/97.
- Election des commissaires-vérificateurs. Rapport sur l'activité du Bureau central officiel.
- Placements, livre de réclame, etc.
 Rapport sur l'Ecole professionnelle.
 Rapport sur l'Exposition nationale de Genève.

- Réglementation des apprentissages des cuisiniers. Exposition universelle de Paris en 1900.
- Propositions concernant la marche uniforme à rropositions concernant la marche uniforme a suivre quant aux notes à présenter aux collègues en voyage (voir "Hôtel-Revue" n° 39).

 Demande de divers collègues tessinois tendant à la création d'une section spéciale.

 Désignation du lieu de la prochaine assemblée
- générale.
- 12. Propositions individuelles.

A 2 heures 40 M. le Président Dæpfner ouvre séance en souhaitant la bienvenue aux 36 sociétaires présents et donne lecture de télégrammes de félicitations du Bureau de l'Association internationale des propriétaires d'hôtels à Cologne, de son président, M. Otto-Kah à Baden-Baden, de M. Ettenberger au nom de l'Association des propriétaires d'hôtels du lac de Constance et du Rhin, de MM. Bucher, Würth et Sutter à Rome et de la Section de l'Association genevoise à Bàle. — Ont excusé leur absence MM. Cattani, Kracht, Krafft, Raach, Tschumi, Wälly, Wieland, Truttmann, Spahlinger, Gerber et Lichtenberger.

Le Président désigne comme scrutateurs MM.

Rohler-Fluck (Vitznau) et Julius Boller (Zurich).

Il rappelle ensuite les pertes que la Société a éprouvées depuis sa dernière Assemblée générale ordinaire par le décès de MM. Christen-Kesselbach (Hôtel Bellevue, Andermatt), Attilio Balli (Grand Hôtel, Locarno), J. Bungger-Coray (Maison Rhātia, St. Moritz), Mme. Vve. Philippine Osswald (Hôtel Bellevue, Berne) et M. B. Wieland-Hold (Hôtel et Pension Seehof, Arosa); les assistants se lèvent en l'honneur de la mémoire de leurs collègues décédès.

l'honneur de la mémoire de leurs collègues décédés.

Le Président fait savoir qu'aucune opposition n'a été formée contre le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 mai dernier, publié dans les no 23 et 24 de l', Hôtel-Revue" et que ledit procès-verbal doit par conséquent être considéré comme adopté; l'Assemblée passe ensuite à la discussion de l'ordre du jour.

Tract. 1. Rapport de gestion et comptes annuels. Ces deux imprimés ont été distribués aux sociétaires; le premier ne donne lieu à aucune observation: il

le premier ne donne lieu à aucune observation; il est de même des comptes annuels qui ont été examinés et reconnus conformes par les commis-saires-vérificateurs, MM. C. Flück (Bâle) et H. Breithaupt (Neuchâtel); ces documents sont approuvés

sans discussion.

Tract. 2. Budget de 1896/97. Ce budget se trouve

dans le rapport de gestion de 1895/96 et est égale-ment approuvé sans discussion après quelques re-marques du Président sur la situation favorable des finances sociales et sur l'influence que celle-ci a eue et aura sur la prospérité de la Société.

Tract. 3. Election des commissaires-vérificateurs. M. Breithaupt (Hôtel du Faucon, Neuchâtel) déclare qu'il a vendu son établissement et qu'il a l'intention par conséquent de donner sa démission de sociétaire; il est remplacé comme commissaire-vérificateur pour l'exercice 1896/97 par M. Hafen-Müssli (Hôtel du Lac, Neuchâtel); d'autre part M. C. Flück (Hôtel des Trois-Rois, Bâle) est confirmé dans ces fonctions.

Tract. 4. Rapport sur l'activité du Bureau central officiel, placements, livre de réclame, etc. En ce qui concerne l'activité du Bureau central, le Président renvoie au rapport imprimé annexé au compte-rendu

Quant aux placements, l'Association genevoise des employés d'hôtels a adressé à notre Société une pétition datée du 14 avril 1896 et demandant la réunion d'une conférence entre l'Association genevoise, l'Union Helvetia, la Société suisse des aubergistes et notre Société, qui aurait pour objet la création et l'exploitation de bureaux de placements à Bâle, Zurich et Ĝenève.

Le 22 mai eut lieu cette conférence à laquelle étaient représentées: notre Société (par MM. Berner et Amsler), l'Association genevoise et l'Union Helvetia, mais non la Société suisse des aubergistes. Au cours de la discussion, les délégués des employés deman-dèrent à notre Société:

la suppression en faveur de leurs propres bureaux du "service des placements" de notre Bureau central;

si et, éventuellement, à quelles conditions notre Société subordonnerait la suppression de ce service.

Les opérations et les résultats de notre bureau de placements durant l'exercice 1895/96 sont exposés le dernier compte-rendu. Le Conseil d'adminis tration a, dans sa séance de ce jour, examiné à fond la question dont il s'agit; désireux d'acquiescer aux vœux des sociétés d'employés, il a décidé de recommander à l'Assemblée générale de supprimer le service des l'Assemblées de l'acquiescer le service des l'Assemblées de l'Assemblée vice des placements du Bureau central et de le céder complétement aux bureaux des associations d'employés.

A l'issue de la discussion, M. Buchti appuie la proposition du Conseil d'administration et M. Berner démontre, à l'aide de récapitulations statistiques, que relativement parlant les bureaux d'employés à Genève et Bâle n'accusent non plus des résultats plus favorables que notre bureau; après cela l'Assemblée générale adopte la proposition du Conseil d'adminis-tration tendant à supprimer le service des placements du Bureau central et à l'abandonner exclusivement aux bureaux des employés.

En ce qui touche le *livre-réclame* publié par la Société dans le courant de l'année, le Président renvoie à l'exposé y relatif du rapport de gestion; il annonce en outre que le Couseil d'administration a décidé à ce sujet que la question d'un second tirage de ce volume ne serait mise à l'étude que lorsque la première édition serait entièrement épuisée.

résolution est ratifiée par l'Assemblée Cette générale

Tract. 5. Rapport sur l'Ecole professionnelle. Le Tract. 5. Kapport sur l'Ecole professionnelle. Le Président rappelle que le compte-rendu contient un résumé des résultats de la dernière période scolaire; en l'absence de M. Tschumi, président du Conseil de surveillance de l'Ecole, M. John Muller rapporte sur le semestre 1896/97. A l'expiration du délai fixé (fin août), 44 élèves s'étaient définitivement fait inscripe que que de l'Étre en trés avec siement le inscripe que que le confirme de la light en la light en le confirme de la light en light en light en le confirme de la light en light en la light en inscrire, mais ce chiffre est monté successivement

jusqu'à 65. Conformément aux principes admis, 30 des meilleurs candidats inscrits dans le délai voulu ont été acceptés, savoir 23 Suisses et 7 étrangers. Ce chiffre de 30 est donné par les dimensions des locaux disponibles ainsi que par l'effectif du corps enseignant. Dans ces conditions, il n'est ni possible, ni désirable d'aller au delà de ce nombre, car il ne faut pas que notre institution dégénère en une fabrique de sommeliers. Lors des admissions, les fils de sociétaires ont obtenu la préférence.

M. Briod ayant ouvert pour son propre compte une institution de jeunes gens, il a été remplacé par M. Garlichs et M. Dreyfus qui avait donné sa démission de maître, par M. Schmidt; l'enseignement qui incombait jusqu'ici à M. Maillard, est donné de nouveau par M. Muller. Le programme d'études n'a pas varié

pas varie.

Le Président remercie le rapporteur de ses in-téressantes communications ainsi que MM. les Col-lègues de Leusanne pour leur activité et leur dé-vouement infatigables en faveur de la prospérité de

Tract. 6. Rapport sur l'Exposition nationale de Genève. Le Président se réfère à l'exposé contenu dans le rapport de gestion et fait la communication, quant à l'exactitude de laquelle il n'assume toutefois quanta a resacutate de raqueire il n'assume toutefois aucune responsabilité, que d'après les informations qu'il a reçues, les actionnaires de la Société du Pavillon toucheront probablement le 60 à 65% du montant souscrit par eux, résultat financier dont on peut généralement se déclarer satisfait.

Quant au succès moral de notre exposition, notre collègue M. R. B. Saft (Baden) publiera prochaine-ment dans l'"Hôtel-Revue" un rapport très complet

du Jury.

Tract. 7. Réglementation des apprentissages de cuisiniers. Dans un mémoire daté du 18 octobre 1895 et adressé à notre Société, l'Association d'employés "Union Helvetia" exprimait le vœu qu'à l'égard de cette question une entente pût s'établir sur les points

- 1. Fixation à 2 ans de la durée uniforme de l'apprentissage.
- 2. Fixation du prix de l'apprentissage; maximum 500 francs.
- Examens des apprentis et certificats d'apprentissage.
- 4. Limitation du nombre des apprentis.
- 5. Obligation pour le patron de placer son apprenti

Copie de ce mémoire a été transmise aux membres du Conseil d'administration avec prière de donner leur avis à ce sujet. Les réponses de ces messieurs formèrent la base de nouvelles négociations entre notre fondé de pouvoirs, M. Berner, et les proposants, négociations qui cependant n'aboutirent à une entente que sur le point 3

Le Conseil d'administration s'est occupé de cette affaire dans la séance de ce jour et se déclare d'accord quant à la continuation des pourparlers; il propose donc de charger le Comité de s'adjoindre propose donc de charger le Comité de s'adjoindre M. Berner et de s'entendre avec l'Union Helvetia quant aux mesures ultérieures à prendre éventuellement pour atteindre le but propose

Cette proposition du Conseil d'administration est adoptée.

Tract. 8. Exposition universelle de Paris en 1900. Le Conseil d'administration a également discuté la question dans sa séance de la matinée; son opinion est que, selon toutes probabilités, cette exposition prendra d'énormes dimensions et que pour y réussir, notre Société devrait faire un effort tout à fait exceptionnel qui serait absolument hors de proportion avec les avantages réels qui pourraient en découler

pour l'industrie hôtelière suisse. Le Président développe ce point de vue, après quoi le Conseil d'administration propose que la Société renonce à participer à l'ex-position dont il s'agit.

Adopté sans discussion. Tract. 9. Propositions concernant la marche uniforme à suivre quant aux notes à présenter aux collègues en voyage. Le Président rappelle l'article paru à ce sujet voyage. Le Président rappelle l'article paru à ce sujet dans le nº 39 de l'"Hôtel-Revue" et ajoute que, pour les hôteliers en voyage, le fait de n'avoir rien à payer dans un hôtel pour logement et nourriture non seulement est parfois fort génant, mais leur cause aussi une impression peu agréable; il communique la résolution prise à cet égard sous forme de vœu par le Conseil d'administration et en recommande l'acceptation; cette résolution a la teneur suivante: "MM. les Collègues sont priés de se présenter à l'avenir réciproquement la note d'hôtel, tout en conservant la faculté d'en défalquer par raisons de solidarité, une quotité quelconque à titre de de solidarité, une quotité quelconque à titre de

Il est décidé de recommander aux collègues établis en Suisse de procéder désormais en conformité du vœu émis par le Conseil d'administration.

10. Demande de divers collègues tessinois tendant à la création d'une section spéciale. Le nombre des sociétaires dans le canton du Tessin, qui se des societares dans le canton du l'essin, qui se rattachaient jusqu'ici, aux termes des statuts, à la Section du Lac des Quatre-Cantons, est actuellement de 18 avec 1319 lits de maîtres; il est ainsi peu élevé comparativement aux chiffres respectifs des Sections Lac Léman (85/6768), Oberland bernois (64/6943), Lac des Quatre-Cantons (58/7651 le Tessin non compris), Zurich (75/7205) et Grisons (63/6673); d'autre part, les deux chiffres relatifs au Tessin sont d'autre part, les deux chiffres relatifs au Tessin sont supérieurs à ceux du Valais (10/953), de sorte qu'à ce point de vue, la pétition des collègues tessinois n'est pas dénuée de tout fondement. Mais pour y faire droit ou, éventuellement, pour réunir en une section les sociétaires du Tessin et ceux du Valais, la foudant préalablement prefile les cottats a la il faudrait préalablement modifier les statuts; or la dernière revision de ceux-ci est encore de date récente et le Conseil d'administration propose par conséquent que l'Assemblée ajourne toute délibération sur cette question jusqu'à la prochaîne revision des statuls. Approuvé.

Tract. 11. Désignation du lieu de la prochaine Assemblée générale. Le Président fait observer que jusqu'ici aucune proposition n'a été formulée quant au choix du lieu de la prochaine Assemblée, sur quoi M. Grisogono (St-Maurice) propose Lausanne ou St-Maurice.

M. Brügger (Churwalden) appuyé par M. Kirchner,

plaide en faveur de Coire ou de Davos. Considérant que la dernière Assemblée générale a eu lieu dans une ville située sur les bords du Léman, Coire est désigné comme lieu de réunion de l'Assemblée générale de 1897.

1 Assemblee generale de 1897.

Tract. 12. Propositions individuelles. En ce qui concerne l'institution, proposée lors de l'Assemblée extraordinaire de Genève, d'un livre noir pour les cas bien caractérisés de méchanceté, rupture de contat, etc., le Conseil d'administration propose de charger notre Bureau central de la tenue de ce registre où ne seraient consignés toutefois que les cas dûment

constatés et documentés; cette proposition est adoptée. Au cours de la discussion, plusieurs orateurs expriment la surprise et l'indignation qu'ils ont res-senties en apprenant que des sociétaires avaient divulgué certaines de nos délibérations et déchaîné, de cette façon, sur la tête d'un de nos membres les

plus honorables, une tempête d'outrages et d'invectives. Le Président annonce que le Comité en charge ayant décliné une réélection, le Conseil d'administration a, dans sa séance de ce jour, désigné comme Président du nouveau Comité pour le reste du mandat de 1896/98:

M. J. Tschumi, Hôtel Beau Rivage, Ouchy, et comme membres

MM. A. Raach, Hôtel du Faucon, Lausanne. Fr. Küssler, Grand Hôtel des Salines, Bex John Müller, Hôtel d'Angleterre, Ouchy.

Mayer fils, Hôtel Beau-Rivage, Genève.

Le Président sortant se fait l'organe de ses collègues pour remercier de la confiance qu'on a bien voulu témoigner à l'ancien Comité et forme des vœux

voulu témoigner à l'ancien Comité et forme des voux sincères pour la prospérité de la Société sous sa nouvelle direction également.

Un sociétaire fait par écrit la proposition que l'Assemblée générale décide: considérant les attaques indignes et les fausses accusations dirigées par le "New-York Herald" contre les hôteliers et leurs employés, chaque sociétaire renonce à s'abonner à la dite fauille et à lui fouvnir augus aupuses.

dite feuille et à lui fournir aucune annonce.

La question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'intenter à ce journal un procès en diffamation, est résolue négativement, parce qu'un procès semblable constituerait une nouvelle réclame en faveur de la feuille dont il s'agit; en revanche, la proposition susmentionnée est adoptée par acclamation et à l'unanimité.

En vue de l'exécution de cette décision et pour donner à celle-ci une plus grande portée, un membre

donner à celle-ci une plus grande porces, un memore formule les propositions suivantes:

1. Le Comité de la Société suisse des hôteliers est chargé d'adresser à tous les Comités d'associations d'hôteliers en Europe l'invitation pressante et bien motivée de se prêter à une action commune contre "New-York Herald" ainsi qu'à une résistance

efficace à ses attaques incessantes et outrageuses.

2. Le Comité est en outre chargé d'adresser à tous les hôteliers de la Suisse intéressés au mouvement des étrangers — ainsi donc non pas aux socié-taires seulement — une circulaire; ce document devra dénoncer comme elles le méritent l'attitude et les provocations continuelles du "New-York Herald", elle devra faire appel aux sentiments d'honneur et à la solidarité de tous les collègues et entin inviter instamment ces derniers à ne pas s'abonner à ce journal pour 1897 au moins, c'est-à-dire à l'éliminer de leurs salles de lecture et à ne lui fournir aucune annonce ou insertion quelconque.3. A cette circulaire sera jointe une collection

texte anglais) des articles les plus corsés et les plus odieux du "New-York Herald".

Lorsque, en 1897, un voyageur demandera dans un hôtel le "New-York Herald", l'hôtelier n'aura qu'à lui mettre sous les yeux ces extraits pour lui expliquer pourquoi les hôteliers ne veulent pas subventionner un journal dont ils sont les meilleurs clients, mais qui accable à journée faite la profession d'hôtelier toute entière, patrons et employés, des injures et des outrages les plus grossiers et les plus immérités.

L'Assemblée générale décide de procéder en con-formité de la résolution précitée et de charger le Comité, soit le Bureau central officiel, de prendre sans tarder les mesures nécessaires à l'exécution de ladite résolution.

Sur la proposition de MM. Pohl et Grisogono l'Assemblée exprime au Comité sortant de charge sa reconnaissance pour les excellents services qu'il a rendus à la Société; ensuite la séance est levée à 4 heures et demie.

L'Assemblée générale avait été précédée d'une séance du Conseil d'administration, dans laquelle toutes les questions à l'ordre du jour avaient fait dans laquelle l'objet d'une discussion sérieuse et approfondie, et qui fut suivie d'un banquet de 38 couverts, dont le qui fut suivie d'un banquet de 38 couverts, dont le menu et l'arrangement font honneur aux talents de M. Biehly, restaurateur de la gare d'Olten. Ouverte à 2 heures et demie, l'Assemblée générale fut close à 4 heures et demie, de sorte que les sociétaires disposaient jusqu'au départ de leurs trains respectifs, d'environ trois heures qui furent employées à faire un sant jusqu'à Aarau, ceci à titre de visite de remerciements pour l'aimable invitation qu'avait reçue le Camité de convoquer l'Assemblée générale à Aarau. le Comité, de convoquer l'Assemblée générale à Aarau invitation que des considérations purement d'affaires ont empêché d'accepter. — Cette petite excursion étant venue un peu subitament à l'idée de quelques-uns, après la clôture de l'Assemblée et quelques instants avant le départ, du train, il en est résulté que tous n'ont pu y prendre part, au grand regret des six abandonnés à leur sort. Il s'ensuit que l'auteur de ces lignes non plus ne peut parler que par "ouï-dire", mais il sait pertinemment que ces quelques heures se sont fort gaiement passées à l'Hôtel Gerber d'où était partie l'invitation susmentionnée, et ont paru bien courtes grace à diverses productions humoristiques et surtout à l'exquise hospitalité de M. Gerber. A 6 heures et demie, la compagnie se retrouvait à Olten que les derniers quitterent une heure plus tard, non sans que tous se fussent joyeusement donné rendez-vous à Coire.

Kleine Chronik.

Die Gotthardbahn beförderte im Oktober 150,000 Personen (1895: 141,990). Die Vitznau-Rigi-Bahn beförderte im Oktober 16,294 Personen (1895: 21,743).

Die Arth-Rigi-Bahn beförderte im Oktober 16,294 Personen gegen 21,743 im Vorjahr. Brüssel. Das Hötel de Cologne ging in die Hände von dessen bisherigen Oberkellner über.

Thusis. Das Hotel Viamala ist um einen Stock erhöht worden, wodurch es nun ca. 50 Personen mehr aufnehmen kann.

Erfurt. Das ganz neu erbaute Hotel Preussischer Hof ist seit Kurzem in die Hände des Herrn Hellmuth Voigt aus Berlin übergegangen.

Arosa gibt nun auch eine eigene Fremdenliste heraus. Dieselbe erscheint vom 14. November an bei Manatschal, Ebner & Co. in Chur wöchentlich einmal.

Brüssel. Das neue Hôtel Terminus im Nordbahnhof hat seit kurzem Zimmer-Telephon. Das Grand Hôtel wird sich diese Einrichtung in allernächster Zeit ebenfalls an-

Dresden. Hotel Hammer wurde von Herrn Wilh. Günther für 550,000 Mk. an Herrn Moritz Beckert, Inhaber des Restaurant zur Sächsischen Krone in Dresden-Neustadt,

Brüssel. Am 31. Okt. ist Mlle. Wauters, Besitzerin om hiesigen Hötel du Grand Monarque und vom Grand fotel d'Ostende in Ostende nach längerer schwerer Krank-eit dort verschieden.

Seebad Zoppot. Die Bade-Anlagen und das Kurhaus beabsichtigt ein Konsortium für 1½ Millionen Mk. zu kaufen, um sie in ein Aktienunternehmen umzuwandeln und erheblich zu erweitern.

neblich zu erweitern.

Zur Geschichte des Wirtshauses. Wer im Anfang des 14. Jahrhunderts (ca. 1803) in Pfüffikon, Zürich, wirten wollte, musste den Herzogen 2 Seitzhosen (aus Wollenzeug) verabreichen. — Die Statuten von Lausanne (1868) bestimmen: Nur in der rue de Bourg (Reichestadt) dürfen zu Gunsten der Reisenden offene Wirtshäuser mit Wirtshausschildern sein. Wer im Anfang Eisenbahn Göschenen-Andermatt. Der Bundesrat schlägt der Bundesversammlung vor, die Konzession einer Eisenbahn von Göschenen nach Andermatt (Schöllenen-bahn) mit den durch Bundesbeschluss vom 24. Juni 1896 angebrachten A

angebrachten Aenderungen zu erneuern.

Konstanz. Herr Max Oschwald, welcher seit 6 Jahren die Direktion des Inselhotels mit Geschiek und Umsicht leitete, und sowohl die Frequenz des Hotels wie auch die Dividenden während dieser Zeit ganz erheblich zu steigern verstand, tritt nüchstes Frühjahr von seiner Stelle zurück. Die Direktion übernimmt Herr J. A. Brauen, früher Direktor des Hotel Jungfraublick in Interlaken und derzeit Direktor des Hotel Züricherhof in Zürich.

des Hotel Jungfraublick in Interlaken und derzeit Direktor des Hotel Züricherhof in Zürich.

Strassenbahn Grimsel-Furka. Die Ingenieure Bachschmid und Strub haben dem Bundesrat soeben ein Konzessionsgesuch für eine Strassenbahn Grimsel-Furka eingericht. Nach dem Projekte nimmt die Linie ihren Anfang beim Brünigbahnhof Meiringen, führt durch das Dorf Meiringen und folgt der Strasse bis Guttannen, von wo die Grimselstrasse benützt wird. Bei Gletsch geht die Bahn auf die Furkastrasse über und führt über den Furkapass und Andermatt, wo sie an die projektierte Linie Göschenen-Andermatt anschliesst. Es handelt sich hier unter allen Umständen um ein hochinteressantes Strassenbahn-Projekt, wie ein zweites zur Zeit weder ausgeführt ist noch geplant wird.

Litterarisches. Die früher schon erwähnte und vom Winterkurverein herausgegebene Brochure in englischer Sprache ist nun unter dem Titel "St. Moritz im Winter erschienen. Das 33 Oktawseiten Text enthaltende Büchlein prüsentiert sich in hübscher Ausstattung und sind es ammentlich die zahlreichen Photegrauven, die diversen Wintersports veranschaulichend, welche demselben besonders gut anstehen. Der erste Absenhitt bespricht die zahlreichen Photegrauven, die diversen Wintersports veranschaulichend, welche demselben besonders gut anstehen. Der erste Absenhitt bespricht die Lage von St. Moritz, der zweite das Klima; hierauf folgen ärztliche Indikationen, ferner Notizen, wie die Zeit in und ausser dem Hause angenehm und für die Gesundheit nützlich zu verbringen ist. Den Schluss bilden Angaben über Verkehrsverhältnisse, Bekledung, Hotels, Wagen etc. Wir zweifeln nicht, dass dieses Büchlein, wenn richtig in Zirkulation gesetzt, die Zahl der Wintergüste erheblich mehren wird.

Zirkulation gesetzt, die Zahl der Wintergüste erheblich mehren wird.

Getrennt marschieren, vereint schlagen. Der "Genferverband der Hotelangestellten", mit Sitz in Dresden und der "Deutsche Kellnerbund" (Union Ganymed) mit Sitz in Leipzig haben unter sich einen Konventionsvertrag abgeschlossen, dessen Inhalt, soweit er nach auswärts von Interesse ist, wie folgt lautet:

1. Beide Vereine vererflichten sich, sich künftig aller feindseligen Akte gegen einander zu enthalten, vielmehr, wenn auch im edlen Wetteifer, wie Brüder neben einander zu leben und in gemeinsamen Angelegenheiten als geschlossenes Ganzes zu handeln. Dies gilt namentlich in sozialpolitischer Beziehung.

3. Zur Beratung wichtiger gemeinsamer Standesange-legenheiten oder als höchstes Schiedsgericht bei Streitgkeiten treten die beiderseitigen Oberleitungen zu einem gemeinsamen Ansschuss zusammen, aus sechs Personen bestehend, zur Hillte aus Vertretern jedes Vereines zusammengesetzt, der sich selbst konstituiert. An dessen Beschlüsse sind beide Vereine gebunden.

10. Die Aufnahme anderer Berufsvereine in diese Konvention unter gleichen oder ähnlichen Bedingungen ist dem unter 3 erwähnten Ausschuss oder den beiderseitigen Oberleitungen vorbehalten.

12. Dieser Vertrag tritt in Kraft, sobald er von beiden Vereinsverwaltungen durch Unterschrift vollzogen und in beiden Vereinsorganen veröffentlicht worden ist; derselbe gilt vorläufig auf ein Jahr. Erfolgt bis zum 1. Oktober 1897 von keiner Seite Kündigung, so gilt derselbe als auf ein weiteres Jahr verlängert und so fort. Aenderung oder Erweiterung desselben ist mit Zustimmung der beiderseitigen Oberleitungen oder des Ausschusses vorbehalten.

Service Anglo-Continental via Ostende-Douvres. On connat les efforts persévérants que le Gouvernement

isystems. Is a province a construit of so fort. Aenderung oder in weiteres Jahr verlängert und so fort. Aenderung oder Erweiterung desselben ist mit Zustimmung der beiderseitigen Oberleitungen oder des Ausschusses verbehalten.

Service Anglo-Continental via Ostende-Douvres. On connaît les efforts persévérants que le Gouvernement belge a fait, depuis quelques années, pour faire de sa ligne de paquebots Ostende-Douvres le premier service angiocontinental. Ce service qui est le seul ayant trois départs réguliers par jour entre la côte anglaise et le Continent était desservi jusqu'ici par huit paquebots de construction récente qui sont les plus luxueux et les plus rapides de tous ceux faisant le service de la Manche. Cette magnifique flottille vient de s'augmenter d'un neuvème steamer qui a été construit par la Société Cockerill dans son chantier de Hoboken près d'Anvers et dont le lancement a eu lieu le 22 octobre dernier. Ce grand baquebot qui a reçu le nom de Princesse Clémentine" a une longueur totale de 107,36 m.; la largeur totale hors défenses des tambours est de 23,71 m. Le baquebot est entièrement construit en acier doux, il a trois ponts complets et un vaste pont de commandement, sur une partie duquel les passagers auront accès en beau temps. C'est là une nouvelle et heureuse disposition qui affectera à l'usage des voyageurs deux ponts-promenades au lieu d'un. Le pont inférieur est occupé à l'avant par le personnel subalterne d'équipage et par les salons pour voyageurs de seconde classe. A l'arrière sont installés les salons à couchettes destinés aux passagers de première classe et le boudoir des dames, Ces salons ne sont pas encore décorés, mais nous pouvons donner ici quelques détails. — Le restaurant, vaste salon de 20 m. de long, où 112 personnes pourront prendre place, sera du style François I. Une suite d'arcades avec colonnes en bois poli, entourer le salon et fera ressortir des médaillons en fa'ence de Limoges, représentant des personnages célèbres de l'époque. Le boudoir des dames, Ces salons pou

Zur gefälligen Notiznahme.

In Vollziehung des Beschlusses der Generalver-sammlung vom 5. November 1896 machen wir hiemit noch besonders bekannt, dass das Offizielle Centralbureau des Schweizer Hotelier-Vereins seine Thätigkeit, soweit sich dieselbe auf die Plazierung von Personal bezieht, mit Neujahr 1897 ein-

Den Herren Vereinsmitgliedern empfehlen wir bei Personalbedarf an dessen Stelle nachstehende Bureaux zur gefl. Benützung:

Plazierungs-Bureau der Union Helvetia:

Luzern, Töpferstrasse 10.
Plazierungs-Bureaux des Genfer-Vereins:

Genf. 4 rue Gevrav:

Zürich, Lintheschergasse 23.

Für das Offizielle Centralbureau: Der Chef: O. Amsler-Aubert.

AVIS.

Par suite de la décision prise par l'Assemblée générale du 5 Novembre 1896, le Bureau central officiel de la Société Suisse des Hôteliers cessera de placer du personnel à partir du 1° Janvier 1897.

Nous recommand

Nous recommandons à MM. les Sociétaires en cas

de besoin de personnel les bureaux suivants:

Bureau de placement de l'"Union Helvétia": Lucerne, 10 Tepferstrasse

Bureaux de placement de la Société, dite "Genevoise": Genève, 4 rue Gevray, Zurich, 23 Lintheschergasse.

> Pour le bureau central officiel: Le chef: O. Amsler-Aubert.

LE JOURNAL ILLUSTRE

publié par la Société Suisse des Hôteliers EN SOUVENIR DE

l'Exhibition de l'industrie hôtelière

l'Exposition nationale suisse de Genève

est, jusqu'à épuisement de l'édition, en vente au prix de Fr. 2.20 port compris

211 Bureau de la Rédaction de "l'Hôtel-Revue".

Die anlässlich der Landesausstellung vom Schweizer Hotelier-Verein veröffentlichte, reich illustrierte

Festschrift zur Erinnerung an die

Ausstellung der Schweizer Hotel-Industrie

ist, so lange Vorrat, zum

Preis von 2 Fr. 20 Cts.

franco zu beziehen bei der

Redaktion der "Hôtel-Revue".

Zeugnishefte und Anstellungsverträge

stets vorrätig für Mitglieder.

Offizielles Centralbureau in Basel.

Theater.

Repertoire vom 22. bis 29. November.

Stadttheater Basel. Sonntag 3 Uhr: Wilhelm Tell, Schauspiel. Sonntag 7¹/₂ Uhr: Don Juan, Oper. Montag 7¹/₂ Uhr: Das Heimchen am Herd, Oper. Mittwoch 7¹/₂ Uhr: Morituri, drei Einakter. Donnerstag 7¹/₂ Uhr: Morituri, drei Einakter. Donnerstag 7¹/₂ Uhr: Das Heimchen am Herd, Oper. Freitag 7¹/₃ Uhr: Der Freischütz, Oper. Sonntag 7¹/₂ Uhr: *Nathan der Weise, dram. Gedieht. Montag 7¹/₂ Uhr: *Poer Kaufmann von Venedig, Schausp. *Herr Professor Ernst Possart als Gast. Herr Professor Ernst Possart als Gast.

Stadttheater Bern. Sonntag 3 Uhr: Faust (I. Teil).

Sonntag 7¹/2 Uhr: Kyritz-Pyritz. Montag 7¹/2 Uhr: *Die Jüdin. Dienstag 8 Uhr. La Mégère apprivoisée. Mittwoch 7¹/2 Uhr: **Undine. Donnerstag 7¹/2 Uhr: Unsere Frauen. Freitag 7¹/2 Uhr: *Figaros Hochzeit. Samstag 7¹/2 Uhr: Othello.

* Er. Kammarsöngarin Maran Oldan als Gast.

* Fr. Kammersängerin Moran-Olden als Gast. ** Hr. Hofopernsänger Bertram von München a. G.

Stadttheater Luzern. Sonntag 3 Uhr: *Jiingster Lieutenant, Posse. Sonntag 8 Uhr: *Die wilde Katze, Posse. Montag 8 Uhr: Don Cesar, Operette.

Frl. Emma Frühling vom Adolf-Ernst-Theater in Berlin als Gast.

Stadttheater Zürich. Sonntag 3 ½ Uhr: Lohengrin, Oper. Sonntag 7 ¾ Uhr: Krieg im Frieden,
Lustspiel. Montag 7 ½ Uhr: Das Heimchen am
Herd, Oper. Mittwoch 7 ½ Uhr: Das Heimchen
am Herd, Oper. Donnerstag 7 ½ Uhr: Maruzza,
Oper. Freitag 7 ½ Uhr: Götz von Berlichingen,
Schauspiel. Samstag 7 ½ Uhr: Julius Cüsar,
Trauerspiel. Sonntag 3 ½ Uhr: Faust und Margarethe, Oper. Sonntag 7 ¾ Uhr: Liebelei, Schauspiel, hierauf: Eingeschneit, Lustspiel.

Verfälschte Seide!

Farbe. — Verfälschte Seide (die leicht speckig wird und brieft) brennt langsam fort, namentlich glimmen schaftlicht brennt langsam fort, namentlich glimmen schaftlicht brennt langsam fort, namentlich glimmen schaftlicht bei der der der der der der der der seine verfälschaftlicht sie dinkelnenne Ascha, die sich im Gegensatz zur echten Seide nicht kräuselt, sondern krümmt. Zerdrückt man die Asche der echten Seide, so zerstäubt sie, die der verfälschten nicht. Die Seiden-Fahrlikenvon G. Henneberg (K. u. K. Hoft), Zürlich versenden gern Muster von ihren echten Seidenstoften an Jedermann und liefern einzelne Roben und ganze Stücke porto- und steuerfral in's Haus.

S. GARBARSKY

Chemiserie de 1er ordre

Löwenstrasse 51 Zürich Telephon 3370.

Spezialität: feine Herrenhemden nach Mass, sowie Kragen, Manchetten, Cravatten, Unterzeuge etc. in grösster Auswahl und bester Ausführung.

Kataloge auf Verlangen gratis und franko.

Tüchtiger Hoteldirektor,

kautionsfähig, seit Jahren Leiter eines grossen Hotel I. Ranges, unverheiratet, 35 Jahre alt, der 4 Hauptsprachen mächtig, sucht sich auf kommendes Frühjahr

Off. sub H 890 R an die Exp. dieses Blattes.

Union Helvetia Verein schweizer. Hotelangestellter

empfiehlt sich zur Vermittlung von nur tüchtigem Hotelpersonal aller Branchen und beiderlei Geschlechts. Spezialbureau für

Pa. Köche, Portiers, Kellner jeder Kategorie.

TELEPHON. Union Helvetin, Luzern.

A vendre

pour 16000 fr. pour cause de surcroît d'occupation, un Hôtel de 17 chamb., salon, fumoir etc., tout meublé, dans les montagnes du Valais. S'adr. à M. Passalli, entrepreneur, Mon-treux. (H 6099 M) [916

A remettre à Montreux pour circonstance de famille,

Hôtel-Pension

jouissant d'une excellente réputa-tion et d'une bonne clientèle. Vue magnifique sur le lac Léman, les Alpes et le versant opposé, soit Dent de Jaman et Rochers de Naye. S'adr. au notaire Montradon à Montreux. (H 6095 M) [910

VOLAILLES grasses de TABLE

Oies grasses, canards, poulardes, poulets et dindes.
Envoi france colis postal de 5 kilos contre remboursement de Fr. 7.50.
Miel de 1^{ro} qualité 5 kilogramme: Fr. 6.50.

Geflügelzucht u. Mastanstalt

Gute Vertretungen werden angenommer

General-Vertretung:

J. Jeremias. Weingrosshandlung, Mainz a. Rh
Depôt bei Herrn: Honegger-Fügli, Zürich.

L'association qui existait entre MM. J. M. Oechslin et Ed. Tanner sous la raison sociale "Occhslin & Tanner", agence centrale commerciale, Quai des Bergues 21, a été dissoute par

Champagner

Deutz & Geldermann, Ay (Champagne)

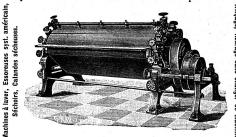
Le soussigné prévient l'honorable public et sa nombreuse clientèle qu'il continue à nouveau seul son agence comme précédemment.

Genève, 16 Novembre 1896.

J. M. Oechslin, Qual des Bergues 21.

Ateliers de Constructions mécaniques

Spécialité d'Ascenseurs et Blanchisseries pour Hôtels.



Machine à laver, système Robert Schindler. Installations de Blanchisseries modèles.

Lavage par mouvement de lessif spécial, grand débit, pas d'usure, superbe travail. Breveté en Suisse, France, Allemagne, Autriche, Hongrie, Italie, Belgique, Angleterre, États-Unis.

Ascenceurs, Monte-charges, Monte-plats, hydrauliques et électriques. Plus de 200 installations en Suisse

Exposition permanente des appareils à Lucerne ences des 1ers hôtels. 🛶 TÉLÉPHONE. ← Catalogue et devis gratuits



S Flaschen aller Art für

Wein, Bier, Mineralwasser und Liqueure Korkzapfen

Korbflaschen, Kellereiartikel liefert zu billigsten Preisen die

Glashütte Bülach Zürich

Kataloge gratis und franko. = Telephon No. 2656



Zu verkaufen in Luzern

ein geräumiges Haus mit Veranda und Balkon, Restaurant am See gelegen, mit prachtvoller Aussicht auf See und Gebirge. Das Objekt wurde s. Zt. zu Hotelzwecken er-baut und ist ohne grosse Kosten wieder in ein solches umzuwandeln. Raum für ca. 40 Betten. Schriftliche Anfragen sub B 2522 Lz an Haasen-stein & Vogler, Luzern.

LAURENT-PERRIER

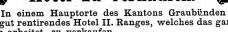
"SANS-SUCRE"

Generaldépôt für die Schweiz: Rooschüz & Co., Bern. -Agentur für Genf: A. Baer, Genf.



In einem Hauptorte des Kantons Graubünden ist ein gut rentirendes Hotel II. Ranges, welches das ganze Jahr arbeitet, zu verkaufen.

Off. sub Chiffre H S93 R befördert die Exp. d. Bl.



@&2*92929292929292929*



Flaschen-Korkmaschinen

Spühl-, Füll- Verkapselungs-Apparate etc. nenester bestbewährter Construction, Schlauch-Geschirre, Circular-Pumpen, sowie sämmtliche Kellerei-Geräthe. 811 Mehrjährige Garantie solider Ausführung.

F. C. Michel, Frankfurt a. M.



222222222222222

Zu verkaufen in Irsee

bei Kaufbeuern (Bayern)

infolge Kränklichkeit der Besitzerin unter sehr günstigen Bedingungen ein gut frequentierter Gasthof mit Brauerei nebst im besten Zustand befindlichen Einrichtungsgegenstände, eventuell auch mit Oekonomie.
Selbstreflektanten wollen ihre Offerten an Afra Scheeg in

Irsee bei Kaufbeuern einsenden.

Schweiz-London

Strassburg-Brüssel und Ostende-Dover

Billigste schnelle Route.

Drei Abfahrten täglich.

Seefahrt: 3 Stunden.

Einfache u. Rückfahrkarte (30 Tage) von und nach den meisten Hauptstationen.

Schoop-Bürgin, Zürich, Usteristrasse 7.

abgepast und am Stück,
Treppenläufer und Treppenstangen, Linoleum,
Waschtischvorlagen, Thürvorlagen, Tischteppiche, Portièren, Bettvorlagen, Wachstuche in
Holz-Mosaik- u. Tischtuch-Imitation, Passementeries,
Zugluftabschliesser übersponnen, Rosshaare, feine
Matratzendrille, Bettfedern. (OF 33) [918 Matratzendrille, Bettfedern.

20222222222222222222

Steinmann-Vollmer,

35 Löwenstrasse Zürich Löwenstrasse 35. Grosses Lager in

Ostschweizerischen Landweinen champagner-Weinen.

General-Agent und Depot für die ganze Schweiz von A. DE LUZE & FILS, BORDEAUX.

Institution Briod & Gubler

Chailly sur Lausanne.

In prächtiger und gesunder Lage am Genfersee. Sorgfält, und gründlicher Unterricht; schnelles und präktisches Erlernen des Französischen, Deutschen und Englischen. Handelsfächer. Beschränkte Anzahl von Schülern. Beste Referenzen. Prospekte zu Diensten. Die Direktion: H. Briod und J. H. Gubler. [790 Stellen-Gesuche.

Aide de cuisine, deutsch sprech, flotter Arbeiter, speht sprech, fotter Arbeiter, sucht persofort Engagement in grösserem Hotel. Gefl. Offerten unter Chiffre S c 10998 X an die Annoncen-Exp Haasenstein & Vogler, Genf. [905

Aide de cuisine, gelernter Sucht unter bescheidenen An-sprüchen um die franz. Sprache zu erlernen, in besserem Hause baldigst Stellung. Gefl. Off. unter Re 10986 X an die Annoncen-Exped. Haasen-stein & Vogler, Genève. [906]

Kellner, 21 Jahre alt, der franz.
u. englischen Sprache
mächtig, sucht passende Stellung. Gute Zeugnisse stehen zu
Diensten. Offert an C. Schmider,
Lahri.B., Geroldseckervorstadt41.

Koch, gelernter Konditor, deut-Sprache zu erlernen, unter ge-ringen Ansprüch. in einem besseren Hause baldigst Stellung. Gefl. Off. unter Chiffre Q c 10935 X an die Annoncen-Exped. Haasenstein & Vogler, Genf. [907]

Kochlehrling. Junger Mann aus guter Fa-fatissier, sucht auf Neujahr Stelle in gut. Hotel in der franz. Schweiz. Off. an die Exp. dieses Bl. unter Chiffre 921:

Kochlehrling. Gelernter Bäckeru. Kondickeru. Kondickeru. Kondickeru. Kondickeru. Kondickeru. Kondickeru. Kondickeru. Kondickeru. Kondickeru. Jahres Lehrstelle als Koch in einer guten Hotel-Küche der Schweiz. Gefl. Offerten beliebe man zu adressieren an die Hötel-Revug unter Chiffre 897.

Kochlehrling. Ein j. Mann der schon 6 Monate in einem gros. Restaurant gearbeitet hat, sucht Stelle als Kochlehrling in einem Hotel I. Ranges. Derselbe könnte sofort eintreten. Gefällige Offert an die Hötel-Revue unter Chiffre 888.

Oberkellner, 26 Jahre alt, der dopp. und einf. Buchführung, sowie der drei Hauptsprachen michtig, sucht Jahresstellung zum Frühjahr 1897, am liebsten in Basel. Gefl. Off. an die Exp. unter Chiffre 913.

Tapezierer. Zwei in allen selbständ. Tapezierer suchen Anstellung: Offert. unter Chiffre A c 4191 Y an Haasenstein Vogler, Bern. [909



POIVRE EN GRAINS

expédié par sachets de 9 livres contre remboursement de fr. 7. Par sacs de 62 kilos, à fr. — .65 la livre.

J. H. Barrelet, Vevey

1 Flaschen-Korkmaschine, 2 Verkapselungsmaschinen, welche auf unserm Redakt onsbureau als Ausstellungs - Objekte gedient haben, werden wegen Raummangel zu verkaufen gesucht.

Stellen-Offerten.

Chef de cuisine wird in eingrosses ses Saison-Hotel für nächsten Sommer gesucht. Hoher Gehalt, aber nur tüchtige, in einem grosshotelu. Pensionsgeschäft bewährte Arbeitskraft wird berücksichtigt. Anmeldungen mit Zeugnissabschriften sind zu richten unter Chiffre M 5887 an die Annoncen-Expedition von Rudolf Mosse, Zürich. (M 12359 Z) [914]

Direktor, tüchtiger, zur Führgeschäftes in einem Kurorte
der Schweiz gesucht, der sich mit
25–30 Mille am Unternehmen beheiligen würde. Wenn gewünscht,
Sicherstellung des Kapitales. Eintritt nach Belieben. Off. mit Angabe von Refz. etc. sub OF 40 an
Orell Füssli, Annoncen, Zürich.

Kochlehrling. Junger Mann aus guter Familie könnte mit 1. Jan. eintreten. Lehrzeit 2 Jahre. Offert. befördert die Exped. dieses Blattes unter Chiffre 904.

Premier sommelier très capable avec bonnes références qui s'interesserait avec quelques mille francs demandé pour la re-prise d'un bon hôtel de voyageurs dans la Suisse française. Öffres à l'administration de ce journal sous chiffres 915.



Zu verkaufen:

96er Goldwändler (Auslese) in beliebigem Quantum à 75 Cts. pr. Litr. ab Baden. Muster z. Diensten. Litr. ab Baden. Muster z. Diensten. (898) Frau Dr. Barth, Baden.

Zu kaufen, od. zu pachten gesucht,

ein kleineres Hotel od. besseres Restaurant in der Schweiz, vorzugsweise in Basel. Evtl. würde auch die Direktion eines grös-seren Hotels oder Restaurants übernommen. Prima Referenzen. Offert. an die Expedition dieses Blattes sub H 902 R.



Dörrobst!

Kg. prachtvolle neue Zwetschgen Fr. 4.70 " saure geschälte Aepfelstückli " 7.20 " gedörrie Birnen Fr. 5.60, 6.70 u. 7.80 J. Winiger, Boswyl, (Aarg.) (H 4523 Q) ___ [908



Se trouve dans tous les bons Hôtels suisses.



Chef de Restaurant

Für den Betrieb grös. Restaurationen in Baselwird ein selbständiger Mann gesucht, welcher den Wirt repräsentirt. Off. unter **H 911 R** an die Hôtel-Revue.

				
Central-Stellenvermittlungs-Bureau Sternengasse 21 des Schweizer Hotelier-Vereins. Basel Offene Stellen:				
Gesucht werden	Sprache	())·T	Eintritt	
2 Küchenchefs 1 Oberkell er	" " =	- Schweiz	Dezember "	
Eingeschriebenes Personal:				
Personal	Alter	Sprachen d. frz. engl. ital.	Eintritt	
3 Directeurs-Gérants 3 Sekretäre 6 Ober-Kellner 6 Zimmerkellner 4 Snalkellner 4 Snalkellner 3 Office-Gonvernanten 3 Office-Gonvernanten 3 Office-Gonvernanten 5 Office-Gonvernanten 6 Kilchenchef 6 L Aides de cuisine 8 II. Aides de cuisine 1 Pätissler 2 Küchen-Gonvernanten 3 Office-Gonvernanten 5 Liagen-Portiers 6 Liagen-Portiers 7 Etagen-Portiers 7 Etagen-Portiers 8 II. Aides de cuisine 8 II. Aides de cuisine 1 Pätissler 2 Küchen-Gonvernanten 3 Commiss' on är 2 Buffetdamen 1 I. Saalfochter 2 Koch-Volontäre 2 Saalfochter	32-43 24-28 25-39 21-25 23-25 17-23 28-39 28-39 28-39 28-39 28-39 28-39 30-35 21-29 31-29		October "" "" "" Oct. od. nach Belieben "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" ""	